

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VILLETTE-SUR-AIN 01320

Procès-verbal de la séance du lundi 14 mai 2018 à 19h00

Présents : Mesdames Christine BEAUFORT-VELUT, Edith CHENE, Christine DUFOUR, Marie-Laure PERCIOT, Brigitte PULCINI. Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Jacques AMBRE, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET.

Absents excusés : Sandrine RIGOLLET, Sandra ANTONETTI, Daniel COLL

Absente : Mandy SHELFHOUT,

Secrétaire de séance : Mme Christine BEAUFORT-VELUT

Date de la convocation : le 3 mai 2018

Procurations :

Sandrine RIGOLLET à Christine BEAUFORT-VELUT

Sandra ANTONETTI à Philippe CORNET

Daniel COLL à Jean-Pierre HUMBERT

ORDRE DU JOUR :

- Marché de voirie
- Achat élagueuse
- Garantie d'emprunt Semcoda
- Questions diverses : - compétences communautaires

MARCHE DE VOIRIE

La consultation a été lancée par le biais d'une procédure adaptée. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un seuil minimum de 20 000 € HT et un maximum de 100 000 € HT ;

3 entreprises consultées : Eiffage Routes, Eurovia Alpes, Colas Rhône Alpes Auvergne

Les offres devaient être déposées pour le jeudi 19/04/2018 à 12h00. Les 3 entreprises ont répondu.

Les résultats de la consultation

ENTREPRISE	CRITERE 1 VALEUR TECHNIQUE 30% NOMBRE DE POINTS SUR 30	CRITERE 2 PRIX 70% NOMBRE DE POINTS SUR 70	TOTAL DES POINT SUR 100	CLASSEMENT
EUROVIA	29	61,60	90,60	3
COLAS	27,80	63,70	91,50	2
EIFFAGE	30	70	100	1

Au regard de l'analyse des trois offres reçues, l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de l'entreprise EIFFAGE. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour retenir, l'entreprise EIFFAGE ROUTE domiciliée à MIRIBEL (Ain) 57, Quai du Rhône, dont l'offre a obtenu 100 points.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et dans la limite du seuil fixé. Le marché débutera dès sa notification à l'entreprise et prendra fin au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité

ACHAT ELAGUEUSE

L'entreprise RAM nous propose une élagueuses d'occasion à 20 000 € H.T.

Nous avons également consulté l'entreprise Noremata qui nous propose une faucheuse -débroussailluse PRODIGIA M45 à 24 880 € HT financé par un crédit classique sur 7 ans au taux de 0,87 % (échéance annuelle). Reprise de notre matériel 4 880 € payé par chèque à la commune.

Le devis de l'entreprise NOREMAT est adopté à l'unanimité

GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA

La Semcoda envisage d'acquérir la maison située au 76, rue du lavoir, cadastrée AC 377 et une cour commune cadastrée AC 379 pour la création de 3 logements locatifs.

Elle souhaite financer cette acquisition à l'aide des financements suivants :

- un prêt locatif à Usage Social (PLUS) pour 1 logement,
- un prêt locatif Aidé d'Intégration (PLAI) pour 1 logement,
- un prêt Locatif Social (PLS) pour 1 logement,

ce qui permettrait par la suite de louer ces logements en collaboration avec nos services.

La Semcoda demande à la commune l'autorisation de réaliser cette opération et nous sollicite pour la caution des emprunts à hauteur de 30% (les 70% restant devant être garantis par le Conseil Départemental de l'Ain).

Abstentions : 2

Pour : 11

Questions diverses :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE LA DOMBES

La Communauté de Commune de la Dombes propose de reprendre des compétences aux communes. Monsieur le Maire explique la demande et ses conséquences, notamment la baisse de la DGF .

Le conseil municipal se prononce contre à l'unanimité.

JUMELAGE

Philippe PETIT relate les 30 ans de l'association et la réception des Allemands à l'Ascension à Deisenhausen

FOYER RURAL

Le parking du foyer rural a été refait. Des barrières amovibles seront à prévoir.

FOUR BANAL

Une consultation sera lancée pour la réfection du toit.

ORDURES MENAGERES

Le camion poubelle a versé sur le chemin du Gaillot aux Mathieux .Le chemin a été remis en état mais la CC Dombes affirme que le chemin n'est pas carrossable. Les riverains sont donc contraints à déposer leurs déchets à l'endroit indiqué par la Comcom or rien n'est prévu pour les recevoir. Or le courrier de la CC Dombes stipulait : la collecte en porte-à-porte pourra être a nouveau assurée lorsque le chemin sera carrossable. Monsieur le Maire enverra un courrier au service environnement de la C.C. Dombes.

La séance est levée à 20heures

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert